



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La société IB MAROC a déposé le 30 décembre 2022 au Tribunal de Commerce de Casablanca les éléments accompagnant sa demande de son placement en redressement judiciaire.

Le Tribunal a fixé au jeudi 12 janvier 2023 l'audience concernant cette demande de redressement judiciaire, audience au cours de laquelle la société fournira toutes les informations nécessaires à la décision du Tribunal.

Cette demande est motivée par l'échec des négociations avec la principale banque de l'entreprise et l'impossibilité pour un repreneur-investisseur de mettre en œuvre son plan de reprise. Par ailleurs la société, faute de concours bancaires, ne peut plus satisfaire aux besoins de son exploitation et faire face au paiement de ses dettes.

La société IB Maroc tiendra informé le marché des conclusions du Tribunal de Commerce quant à la demande d'admission au redressement judiciaire.